



## **COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

##### **Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 4

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT ET UN SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 SEPTEMBRE 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François BARBIER), Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION C NUMEROS 0054 ET 1463  
PAR LA COMMUNE A MONSIEUR NIELS MATTEL DEL2023-103**

**Rapporteur : Gaëlle Blanchard**

La Commune des CONTAMINES-MONTJOIE est propriétaire, sur son territoire, des parcelles ci-après désignées :

Cadastrées comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	0054		505 m <sup>2</sup>
C	1463		171 m <sup>2</sup>
<b>Surface totale :</b>			<b>676 m<sup>2</sup></b>

Ces parcelles sont situées en zone Arb du Plan Local d'Urbanisme.

Un plan cadastral est annexé.

Ces parcelles dépendent du domaine privé de la commune et ne sont pas entretenues.

Monsieur Niels **MATTEL**, propriétaire des parcelles voisines, a sollicité la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE à l'effet de les acquérir, pour lui permettre de réaliser son projet d'exploitation agricole.

La commune a pour objectif de préserver les terres agricoles pour maintenir une activité agricole indispensable à la qualité et à l'attractivité du territoire.  
La vente de ces parcelles s'inscrit pleinement dans cette volonté de maintenir des exploitants agricoles

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente par la Commune à Monsieur Niels **MATTEL**, des biens ci-avant visé.

Le prix sera de **six cent soixante-seize euros (676 euros)** payable comptant à la signature de l'acte.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

**Michel BELIN ne prend pas part au débat ni au vote.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

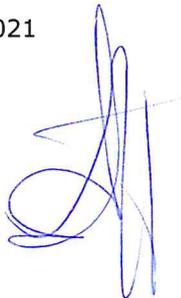
<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**-Article 1 : D'AUTORISER** la vente à Monsieur Niels **MATTEL**, des parcelles situées sur la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE cadastrées section C numéros 0054 et 1463 moyennant le prix de **six cent soixante-seize euros (676 euros)** aux charges et conditions d'usage en la matière,

**-Article 2 : D'AUTORISER** tout élu habilité à cet effet à signer l'acte authentique ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à son exécution, au nom et pour le compte de la Commune,

**-Article 3 : D'AUTORISER M. le Maire** à recevoir l'acte de vente sous la forme administrative, ou à mandater tout Notaire de son choix pour recevoir l'acte authentique, aux frais de l'acquéreur et à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 21 septembre 2021  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 21 septembre 2023  
Le Maire,  
François BARBIER

